

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

La Maison des Jeunes accueille les pré-adolescents et les adolescents du jour de leurs 11 ans, à la veille de leurs 18 ans. C'est un lieu d'activités, d'animations, mais aussi de rencontres et de convivialité.

C'est par l'intermédiaire de l'implication et du dynamisme des jeunes que cette structure peut fonctionner et évoluer.

C'est dans le but d'offrir aux jeunes les meilleures conditions d'accueil, qu'un certain nombre de règles sont instaurées, dans le strict respect des lois en vigueur.

Il est donc demandé aux jeunes fréquentant la structure et à leurs parents de signer cette présente charte au verso et de s'engager à respecter l'ensemble des articles suivants :

- Article 1 : Présence

La présence du jeune à la MJ est une démarche volontaire. Il est demandé de signaler aux animateurs votre départ.

- Article 2 : Comportement

Le jeune doit respecter les règles de politesse et avoir un comportement ne portant pas atteinte aux autres jeunes, mais aussi aux intervenants susceptibles d'animer des temps d'activités.

Tout langage grossier ou injurieux, un comportement intolérant, agressif ou violent, le non respect ou la détérioration du matériel ou des locaux entraîneraient des sanctions et la réparation des dommages qui seraient facturés aux parents.

Il est demandé aux jeunes de participer activement aux temps de vie collective (vaisselle, préparation des repas le vendredi soir, rangement du matériel utilisé).

Le vol entraînera un renvoi immédiat et définitif de la MJ.

- Article 3 : Alcool-Drogues-Tabac

La consommation d'alcool et de drogue est strictement interdite. Toute substance illicite introduite au sein de la MJ impliquera un renvoi immédiat et définitif.

Il est interdit de fumer dans les locaux et durant les activités.

- Article 4 : Objets personnels

Le personnel n'est en aucun cas tenu pour responsable en cas de vol ou de perte de tout objet personnel (argent, bijou, portable...).

Tout objet dangereux est interdit à la structure (lance-pierre, pétard, objet contendant).

- Article 5 : Règles spécifiques

Les locaux de la MJ sont situés à proximité de lieux d'habitation. De ce fait, quelques consignes sont à respecter :

- La zone située derrière le bâtiment est réservée à la Maison des Associations. L'accès à cet espace et aux bâtiments (cave inclus) n'est pas autorisé,
- Par mesure de sécurité et par respect du matériel, il est interdit de monter aux arbres et de grimper sur le matériel extérieur (cage, barrières...),
- Pour favoriser le bon voisinage, l'autorisation des propriétaires est nécessaire pour récupérer le ballon dans leur jardin.

- Article 6 : Transport

La ceinture de sécurité est obligatoire pour tout transport lors de déplacement (si le véhicule en est équipé).

Pour tout manquement à l'un de ses articles, la famille du jeune sera informée soit directement, soit par téléphone. Un avertissement oral sera fait au jeune.

En cas de renouvellement, un courrier sera adressé à la famille associé à une exclusion temporaire, qui pourra devenir définitive en cas de récidive.



CHARTE DE BONNE CONDUITE

En participant aux activités organisées par la Maison des Jeunes de Colombier-Saugnieu,

Je m'engage à respecter

- L'équipe d'encadrement, les intervenants extérieurs, mes camarades (respect de la vie de groupe, ainsi que de sa dynamique), les locaux et le matériel mis à ma disposition, les horaires de rendez-vous, les consignes de sécurité en général et sur les activités,
- L'interdiction formelle de toute introduction et consommation d'alcool, et toute substance illicite et d'objets dangereux pendant ma présence sur la structure et ma participation aux activités,
- Si les responsables estiment que mon comportement ne respecte pas mon engagement, va à l'encontre des valeurs partagées (cf article 2) et risque de porter préjudice au bon déroulement des activités ou de la vie du groupe, je serais exclu(e), conformément au règlement intérieur de la Maison des Jeunes.

Nous vous invitons à lire la charte de bonne conduite au verso de ce document.

Nom, Prénom du jeune : _____

Noms et prénoms des parents : _____

Signature du jeune :

Signature des parents :